

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 018-5439/19/BM

■ Vente aux enchères et sortie d'inventaire d'une hydrocureuse de la Régie des Eaux et Assainissement du Pays de Martigues MET 19/9922/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, fusionnée au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis le 1er janvier 2016, a approuvé par délibération n°2012-194 du 20 décembre 2012, la mise en place par la Société « AGORA Store » d'une plateforme de vente aux enchères en ligne de biens mobiliers et matériels devenus obsolètes.

Ainsi, un véhicule a été mis en vente sur le site internet « www.paysdemartigues.fr »

Le montant final de cette vente aux enchères a dépassé le seuil de 4 600 euros, montant au-dessus duquel l'accord préalable du Bureau de la Métropole est obligatoire conformément à la délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole en date du 13 décembre 2018, il appartient donc au Bureau de la Métropole d'autoriser la vente du véhicule suivant :

Désignation véhicule	Référence	Année d'acquisition	Compteur kilométrique	Mise à prix	Vente fin d'enchères
Hydrocureuse Renault	EM 359 ZJ	18/01/2005	126 254 km	15 000,00 euros	42 213,02 euros

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de Métropole du 13 décembre 2018 portant sur les délégations du Conseil de Métropole au Bureau de Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'avoir l'accord du Bureau de la Métropole pour la vente de l'hydro cureuse Renault, immatriculée EM 359 ZJ.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la vente de l'hydrocureuse Renault Immatriculée EM 359 ZJ pour un montant de 42 213,02 euros TTC à SARL RAJZWING (54000 NANCY)

Article 2 :

Les recettes seront constatées au Budget Annexe Assainissement du Conseil de Territoire du Pays de Martigues nature 775.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI